

N° d'adhérent : (ne rien inscrire)

Fiche d'inscription à l'espace Fitness (accès complet)

– Tour Sequana –

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Service :

N° de poste fixe :

Mobile :

Email professionnel:.....@accor.com

Matricule*:

Certificat médical, date d'émission :/...../.....

Formule d'abonnement

☐ 1 an / 240€ au comptant ou 20€ mensuel ☒

☐ 6 mois / 140€ ☒

☐ 1 mois / 30€ ☒

(Règlement par chèque, carte bleue ou prélèvement mensuel)

Internes (CDI/CDD/ALTERNANTS/STAGIAIRES) ☒

Signature

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à : Fitness Corporate pour la gestion des adhérents (n° enregistrement CNIL : 1959520).
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

* Numéro figurant sur votre fiche de paie

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. Définitions

« **Adhérent** » : désigne toute personne ayant accompli régulièrement les formalités d'adhésion à l'Espace Fitness pour l'accès complet (accueil, vestiaires, espace de cardio-musculation et salle de cours collectifs) ;

« **Conseiller sportif** » : désigne le personnel de Fitness Corporate, titulaire d'un diplôme d'Etat exécutant les prestations définies par voie contractuelle ;

« **Cotisations** » : désigne les sommes demandées aux adhérents et encaissées par Fitness Corporate au titre de l'adhésion à l'espace Fitness ;

« **Espace Fitness** » : désigne les locaux dans lesquels est exploité le centre de remise en forme comprenant une zone d'accueil, deux vestiaires avec douches et saunas, une salle de cours collectifs et un espace de cardio-musculation dans lesquels le matériel est placé au 3^{ème} étage, Tour Sequana, 82 rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux.

2. Inscription

Pour toute inscription, l'adhérent doit impérativement :

- compléter le formulaire d'inscription ;
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en salle de type fitness et de non contre-indication au sauna, de moins de trois (3) mois, délivré par un médecin ;
- signer une déclaration sur l'honneur concernant les conditions d'inscription ;
- être à jour de sa cotisation.

Une autorisation de prélèvement devra être complétée en cas de mensualisation.

L'abonnement à l'Espace Fitness entraîne l'adhésion et le respect du règlement intérieur. Il est nominatif et n'est pas cessible pendant la durée de sa validité.

L'abonnement ne peut pas être suspendu ou arrêté avant l'échéance sauf pour les raisons suivantes :

- en cas de grossesse, de départ de l'entreprise ou de mobilité sur un autre site géographique ne disposant pas d'Espace Fitness, un remboursement au prorata sera effectué ;
- en cas de blessure de longue durée entraînant une inaptitude totale ou partielle à la pratique de l'activité physique d'une durée de trois (3) mois minimum, l'inscription sera suspendue pendant la durée de l'inaptitude prescrite.
- fermeture complète sur demande de l'Etat

La résiliation de l'abonnement doit être signifiée par mail à contact@fitness-sequana.com avant le 15 du mois pour être prise en compte dès le mois en cours et doit faire l'objet d'un justificatif (attestation médicale). Si la demande est envoyée postérieurement au 15, la résiliation prendra effet le mois suivant.

3. Horaires

La prestation est liée à la présence d'un animateur (cf. affichage des horaires). Les cours sont dispensés aux heures fixes indiquées sur le planning horaire.

Les collaborateurs sont invités à quitter l'Espace Fitness, 15 minutes avant l'heure de fermeture. L'accès à la salle ne sera plus possible après 20h00. Les adhérents seront invités à quitter l'Espace Fitness à partir de 20h15.

4. Sécurité

La salle de sport fait l'objet d'une surveillance par le conseiller sportif présent.

L'accès à l'Espace de Fitness (y compris aux vestiaires) est strictement réservé à l'utilisateur et n'est pas autorisé aux mineurs.

Fitness Corporate décline toute responsabilité en cas d'accident à la suite de la non-observation des règles de sécurité durant la présence de celui-ci.

Les vêtements et objets personnels doivent être déposés dans les casiers à codes. L'utilisateur conserve le casier pendant la durée de la séance et le libère à l'issue de celle-ci pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Les casiers seront systématiquement ouverts après les séances du midi et du soir à la fermeture de l'Espace Fitness. Les objets retrouvés seront déposés au PC sûreté. Fitness Corporate décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol.

Les recommandations d'usage et les consignes relatives aux différents matériels et installations mis à disposition doivent être respectées. Chaque utilisateur doit ranger et nettoyer son matériel après utilisation.

Les sacs de sport, bouteilles en verre, verre et canettes métalliques sont interdits dans les salles.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la suspension temporaire ou définitive de l'accès aux installations et de l'abonnement

5. Responsabilités et dommages

Chaque adhérent conserve sa responsabilité civile envers autrui. L'adhérent est personnellement responsable de tous dommages, pertes ou dégradations causés par lui-même aux installations ou à toute personne.

L'utilisation du sauna demeure sous la seule et unique responsabilité de l'adhérent qui s'engage à respecter les recommandations d'usage.

6. Hygiène

Chaque adhérent s'engage à respecter les règles d'intimité et d'hygiène nécessaires. Il est obligatoire de porter un tee-shirt et de se munir d'une serviette à disposer sur les appareils, sur le sol, ou sur le banc du sauna. Les pieds et le torse nus ne sont pas tolérés. Le port de chaussures de sport propres est obligatoire y compris dans les vestiaires.

Concernant l'accès au sauna, l'adhérent doit obligatoirement passer sous la douche avant d'y entrer. Fitness Corporate se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, l'hygiène, ou créerait une gêne pour les adhérents.

Fitness Corporate se réserve le droit de modifier sans préavis ce règlement, qui sera notifié à tous les adhérents.

à :

le :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»